

Le gouvernement et la population canadienne ont continué de suivre de près la situation au chapitre des droits de la personne en Amérique centrale. Divers groupes confessionnels et d'autres organismes non gouvernementaux ont été invités à faire connaître leurs vues à ce sujet. Enfin, l'aide aux réfugiés est demeurée une activité importante.

Amérique du Sud

Les relations entre le Canada et les pays d'Amérique du Sud ont continué de se développer de façon satisfaisante. Les commissions conjointes, qui permettent aux ministres et hauts fonctionnaires d'étudier officiellement un éventail d'activités et de recenser de nouveaux secteurs de coopération et de collaboration, gèrent efficacement ces relations. De telles commissions sont en place à l'heure actuelle en Argentine, au Brésil et au Venezuela.

Brésil

Au Brésil, le gouvernement, sous la direction du président José Sarney, a continué de faciliter le passage d'un gouvernement militaire à un gouvernement civil, et a également fait face à des défis économiques et sociaux majeurs. Le 15 novembre 1986, la nation a tenu des élections au niveau du Congrès et des États, faisant un pas de plus vers l'établissement de la démocratie au Brésil et donnant le coup d'envoi à l'adoption d'une nouvelle constitution.

Les relations entre le Canada et le Brésil ont poursuivi leur expansion, particulièrement dans le secteur économique. Les échanges bilatéraux en 1986 se sont chiffrés à 1,47 milliard de dollars, le Brésil enregistrant un excédent de 168 millions. Le 15 mai 1986, les deux pays ont signé un accord qui prévoit un service aérien régulier entre les deux pays. Les visites officielles de part et d'autre ont été un peu moins nombreuses, en raison des préoccupations causées par les événements politiques et économiques nationaux.

Cône Sud

Le président argentin Raul Alfonsín a poursuivi ses efforts en vue de reconstruire les institutions démocratiques dans tout le pays. Le gouvernement a continué avec courage à poursuivre en justice divers membres des forces militaires argentines pour violations des droits de la personne lorsqu'ils étaient au pouvoir. Il a en outre commencé à prendre une part plus active dans les affaires régionales. Même si les possibilités d'un règlement rapide du litige qui l'oppose au Royaume-Uni relativement aux îles Malouines sont peu optimistes, l'Argentine a conclu avec le Chili en mars 1987 un accord qui a eu pour effet de trancher les divergences de vieille date entre les deux pays au sujet du statut du canal de Beagle. En août 1986, les présidents du Brésil et de l'Argentine ont signé une entente de coopération et d'intégration économiques, qui fera date et qui pourrait avoir des répercussions profondes sur cette région.

Cette année encore, les relations entre le Canada et l'Argentine ont prospéré dans une vaste gamme de domaines. En septembre 1986, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, accompagné d'un groupe de gens d'affaires, y a effectué une visite officielle et a annoncé la

mise en œuvre d'un programme de coopération technique entre les deux pays. Cette visite a été la preuve concrète de l'intensification des rapports entre les deux pays et de l'intérêt de plus en plus marqué que portent les firmes canadiennes à la possibilité de faire des affaires en Argentine. Le secrétaire des Communications de l'Argentine a quant à lui visité le Canada en septembre 1986.

En Uruguay, le président Sanguinetti a poursuivi son processus de restauration des institutions démocratiques. D'autre part, le Canada et l'Uruguay ont continué de développer leurs liens et d'identifier des domaines de collaboration future. En mai, le ministre des Affaires étrangères, M. Iglesias, a effectué une visite non officielle au Canada, et la visite de M. Clark à Punta del Este en septembre 1986, dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales, a contribué à resserrer les contacts bilatéraux. À la réunion de Punta del Este, le Canada a annoncé la mise en train d'un programme de coopération technique avec l'Uruguay.

Au Paraguay, le président Stroessner, au pouvoir depuis 32 ans, a maintenu le contrôle qu'il exerce fermement, même si une instabilité grandissante dans ce pays commence à se manifester.

Au Chili, les rapports de violations des droits fondamentaux de la personne et le recours de plus en plus fréquent à la violence tant par les partisans du régime que par ses opposants ont eu pour effet de reléguer au deuxième rang une situation politique particulièrement tendue. La junte militaire a continué ses préparatifs en vue du référendum présidentiel de 1989 et des élections à l'Assemblée en 1990. Malgré un climat politique incertain, l'économie chilienne a montré des signes encourageants de reprise. Les relations entre le Canada et ce pays ont continué d'être influencées par les considérations liées aux droits de la personne. Le Canada a d'ailleurs fait connaître ses préoccupations à ce sujet à maintes reprises au cours de l'année financière en question. En septembre, une délégation de parlementaires canadiens s'est rendue au Chili pour y rencontrer les dirigeants du gouvernement, des membres de l'opposition démocratique et de groupes qui défendent les droits de la personne.

Groupe andin

En 1986-1987, l'économie vénézuélienne a continué d'être touchée par la faiblesse des prix du pétrole internationaux, ce qui a empêché le gouvernement du président Luisini de soustraire la population aux effets du choc économique. Néanmoins, les exportations canadiennes ont atteint 322 millions de dollars en 1986, et les importations ont chuté de 52 % pour s'établir à 516 millions, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole mondiaux. Le Venezuela est l'un des plus importants fournisseurs de pétrole au Canada et il demeure un important interlocuteur en raison de sa participation active aux groupes de Contadora et de Cartagène et à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), ainsi que pour l'intérêt à long terme qu'il porte aux Antilles. La visite officielle effectuée en septembre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et un groupe de gens d'affaires et d'investisseurs a eu pour effet de tonifier la relation bilatérale. Un protocole d'entente sur les relations